



apec

**Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte**

**PROCES-VERBAL
DE LA
SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU
25 avril 2012 à Arzier-Le-Muids**

La séance est ouverte à 18h00 par M. le président Jean-Paul Besson qui souhaite la bienvenue à chacun.

Ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance est le suivant

1. Appel ;
2. Assermentations ;
3. Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2011 ;
4. Préavis no 8 relatif aux comptes de l'exercice 2011 ;
5. Nomination du président du conseil intercommunal ;
6. Nomination du vice-président du conseil intercommunal ;
7. Nomination des scrutateurs et des scrutateurs - suppléants ;
8. Communications du comité de direction ;
9. Rapport du chef d'exploitation de la station ;
10. Propositions individuelles et divers.

1.	Appel
----	--------------

L'appel permet de constater la présence de 57 conseillers intercommunaux. La totalité des communes est représentée. Le conseil intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

2. Assermentations

Le président procède à l'assermentation de MM. Philippe Parmelin, Bursins, Thierry Dubois, Gilly et Daniel Richard, Gland.

3. Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2011

Le procès-verbal ayant été adressé, le 27 octobre 2011, à chaque membre du conseil inter-communal, il n'est pas procédé à sa lecture. Ce procès-verbal est accepté sans modification.

4. Préavis no 8 relatif aux comptes de l'exercice 2011

La lecture du rapport de la commission de gestion est effectuée par M. Claude Gaignard.

Outre les explications figurant dans le préavis du comité de direction, la commission tient à relever les points suivants :

Généralités

Les comptes ont été vérifiés par un organe de révision officiel, la Fiduciaire FIDASA Fiduciaire David Saugy SA à Nyon. Selon son appréciation datée du 22 mars 2012, les justificatifs sont classés avec précision et les écritures internes ou de bouclement sont accompagnées de pièces explicites. La Fiduciaire conclut que les comptes annuels sont conformes à la loi et au règlement sur la comptabilité des communes.

Bilan au 31.12.2011

Le Bilan affiche un total de CHF 2'803'503.80 au 31.12.2011. Les variations entre les exercices comptables 2010 et 2011 des différents postes du Bilan sont faibles. La variation totale représente une diminution de CHF 37'421.26.

Poste 914 : la variation de + CHF 118'961.90 au niveau des actifs immobilisés en 2010 et 2011 s'explique principalement par les frais engagés en 2011 pour les installations pour le traitement des odeurs de + CHF 680'617.90. Ce montant représente un acompte par rapport au coût global de l'installation devisé à CHF 2'082'00 selon le Préavis 22. Au niveau des diminutions, des amortissements de CHF 561'656 a été enregistrés pour les installations liées au séchage des boues.

Poste 928 : le Fonds de réserve a été augmenté de CHF 250'000 par la constitution de deux réserves respectivement CHF 100'000 au «Fonds de réserve mobilier, machines, véhicules» et CHF 150'000 au «Fonds de renouvellement et de rénovation».

Comptes de fonctionnement au 31.12.2011

Compte 100.3003.00 Rétribution du Conseil intercommunal et des commissions:

Nous précisons que le dépassement dans ce compte a été occasionné en grande partie par la rémunération des membres du conseil intercommunal lors de la séance supplémentaire d'assermentation au cours de laquelle environ 75 personnes ont été assermentées. Pour

rappel, lors de la séance du 12 octobre 2011, le Conseil intercommunal a accepté la rémunération des ses membres à hauteur de CHF 40/la séance contre CHF 30/la séance dans la précédente législature.

Compte 101.3001.00 Rétribution du Comité de direction :

Compte 101.3069.00 Indemnités et frais du Comité de direction :

Les importants problèmes liés aux odeurs issues du séchage des boues ont généré de nombreuses séances supplémentaires et diverses visites d'installations similaires qui ont eu lieu en Suisse et à l'étranger.

Compte 101.3170.00 Charges diverses, repas, cadeaux :

En plus du départ de 4 membres du Comité de direction pour lesquels selon l'usage et la tradition un cadeau a été remis et valorisé selon leur ancienneté, Il faut aussi relever qu'un collaborateur engagé durant 30 ans a pris sa retraite, il a également reçu un cadeau dont la valeur est également proportionnelle à son ancienneté.

Compte 350.3132.00 Fournitures, matériel de laboratoire et chlorure ferrique :

La baisse conjuguée du prix du chlorure ferrique et de l'euro explique la variation avec l'année passée et celle avec le budget.

Compte 350.3141.00 Entretien des bâtiments :

Ce dépassement de presque CHF 12'000 par rapport au budget s'explique par l'acquisition de 2 garages d'occasion préfabriqués en très bon état d'une valeur d'acquisition de CHF 15'000 au lieu de CHF 30'000 prix du neuf, soit un rabais de 50%. A ce montant divers frais d'aménagement ont été rajoutés.

Compte 350.3154.20 Entretien groupe à gaz :

L'échangeur de chaleur a dû être remplacé suite à une usure normale. Cette charge n'est pas couverte par le contrat d'entretien normal. En raison des bonnes relations avec le fournisseur, le devis initial de CHF 12'000 a été ramené à CHF 9'000.

Compte 350.3185.00 Etudes, honoraires ingénieurs :

Vous aurez noté que pour ce point une erreur de saisie au niveau du numéro de compte s'est glissée dans le Préavis 8. Cette dépense supplémentaire correspond comme mentionné dans le préavis aux travaux liés au recensement des équivalents habitants.

Compte 350.3189.00 Frais divers, vidange boues, dégrillage, évacuation du sableur :

Des travaux d'entretien des fosses et des bassins ont été entrepris en 2011, ces travaux plus importants que prévus sont motivés par une volonté de prévention sur l'ensemble des installations.

Compte 460.3144.00 Entretien des collecteurs :

Cette dépense non prévue au budget s'est faite de manière anticipée en profitant de travaux réalisés par la commune de Dully. L'APEC a ainsi pu économiser notamment sur les travaux de fouilles. Les travaux de nettoyage de la station de relevage sise au bord du lac sont désormais simplifiés et le travail fait avec plus d'efficacité.

Notre commission relève avec satisfaction que le budget 2011 de CHF 1'968'200 a été pratiquement respecté car la variation est de + 2.47% ce qui représente CHF 48'684.63

Au terme de ce rapport, La commission félicite le Comité de direction pour la présentation des comptes de l'exercice comptable 2011 et la gestion prudente des comptes de l'association et les remercie pour les explications fournies au fur et à mesure des questions posées.

En conclusion, la commission de gestion recommande au conseil intercommunal d'accepter les comptes de l'exercice 2011.

La parole est demandée par M. Stéphane Gabriel qui, au vu des commentaires dans le préavis concernant le compte 460'3144.00 Entretien des collecteurs, souhaite connaître la destination de ce compte et du compte 460.3144.10. PGEE.

M. Faillettaz répond que le premier compte nommé est destiné à financer les travaux habituels d'entretien des collecteurs et les cas d'urgence. L'autre compte est réservé pour les travaux liés à l'application du PGEE.1 (contrôle de l'état des collecteurs par l'intermédiaire d'une caméra, le nettoyage des collecteurs, etc.).

DECISION

La parole n'étant pas demandée, le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes de l'exercice 2011, soit :
 - a) le compte de fonctionnement
 - b) le bilan
2. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2011;
3. de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2011.

5.	Nomination du président du conseil intercommunal
-----------	---

M. Jean-Paul Besson, Vinzel, président actuel, est réélu par acclamations.

6.	Nomination du vice-président du conseil intercommunal
-----------	--

M. Daniel Collaud, municipal à Gland, est également réélu vice-président, par acclamations.

7.	Nomination des scrutateurs et des scrutateurs - suppléants
-----------	---

Les scrutateurs Mme Katia Annen, M. Pierre-Alain Georges et les scrutateurs-suppléants M. Frédéric Vannat, M. François Delafoge sont réélus par acclamations.

8. Communications du comité de direction

M. Yves Reymond, président du comité de direction apporte les communications suivantes :

Personnel

M. Gérald Truan, domicilié à Trélex a été engagé en qualité de collaborateur à la station d'épuration ceci avec effet au début janvier 2012.

M. Alain Blumenstein qui subit une opération au genou a repris ses activités professionnelles au début de ce mois de mai ceci après un arrêt d'environ 6 mois. Nous sommes heureux de le revoir parmi nous.

Pour pallier à son absence, le comité de direction a engagé temporairement M. Michael Gaiani qui a très bien secondé les deux collaborateurs restants et nous avons apprécié son travail

M. André Meylan, adjoint de M. Jean-Luc Faillettaz a débuté les études permettant d'obtenir le certificat fédéral de chef d'exploitation de station d'épuration, certificat qui équivaut à une maîtrise fédérale.

Le comité de direction remercie M. Faillettaz qui a su jongler lors des diverses absences de ses collègues, afin d'assurer un service impeccable dans notre station.

OTR - (oxygénéation thermique régénérative)

Dans le courant de l'automne débutait les travaux concernant le nouvel équipement de l'OTR. Il s'agissait tout d'abord de modifier la partie ventilation du sécheur existant, d'installer le laveur d'air et de poser les nouveaux conduits d'air reliant le sécheur au laveur et du laveur au futur brûleur. De gros travaux, exécutés de manière très soignée par une entreprise suisse alémanique spécialisée. L'ensemble des travaux préparatoires a été terminé à la fin de l'année 2011.

L'élément principal constitué de l'OTR a été livré dans le courant du mois de février 2012. Il est prévu de le mettre en service vers fin avril.

Nous disposerons d'une installation à la pointe de la protection de l'environnement.

9. Rapport du chef d'exploitation de la station

M. Faillettaz commente les résultats d'exploitation de la station d'épuration de 2011. Ce rapport sera transmis à chaque commune.

10. Propositions individuelles et divers

M. Jean Sommer souhaiterait recevoir des renseignements concernant la pollution de la Serine du 22 mars dernier provoquée par le débordement du collecteur de l'APEC.

M. Faillettaz répond que comme tous les ouvrages extérieurs, le bassin de la Cézille est régulièrement entretenu et surveillé. Une fois par semaine au minimum, un collaborateur de la STEP se rend sur place pour contrôles.

Malgré ces contrôles réguliers, il se peut que l'exutoire se bouche. De ce fait, il se remplit totalement et il se déverse dans la rivière. Il importe de savoir que l'indiscipline de certains provoque ces obstructions. En effet, celles-ci sont dues à la présence de déchets de construction en tous genres ou d'objets n'ayant rien à faire dans un collecteur.

Il est à relever que ces déversements ne sont heureusement pas fréquents.

L'APEC compte également sur l'observation des riverains pour qu'ils informent les collaborateurs de la STEP lorsqu'ils remarquent une anomalie au sujet de cette installation permettant ainsi une rapide intervention.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président :

J. P. Besson

Le secrétaire :

D. Gaiani